RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 - 1155 DU 09 OCTOBRE 2024 portant nomination de monsieur **Balbir SINGH** en qualité de Directeur général de la Société béninoise de Développement des Semences et Plants.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2024-723 du 24 janvier 2024 portant création de la Société béninoise de Développement des Semences et Plants et approbation de ses statuts ;
- sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 octobre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Balbir SINGH** est nommé Directeur général de la Société béninoise de Développement des Semences et Plants.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 09 octobre 2024

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,

Romuald WADAGNI Ministre d'État **Gaston Cossi DOSSOUHOUI**

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CC 2; CS 2; C. COM 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; MAEP 2; MEF 2; AUTRES MINISTÈRES 19; INTÉRESSÉ 1; SGG 4; JORB 1.